



Tout ce qu'il faut savoir sur la grève du 18/04 à Lyon

Pourquoi ?

Préavis de grève déposé par l'ISNI (InterSyndicat National des Internes) à partir du 18/04 pour une durée illimitée.

Pour que **la réforme du 3^{ème} cycle**, prévue en novembre 2017 se passe dans de bonnes conditions, en **concertation** avec tous les acteurs y compris les internes. L'approche des élections présidentielles a en effet entraînée une accélération des avancées sur la réforme au risque de mettre en place une réforme très importante comportant encore de nombreux flous qui pourraient avoir des conséquences majeures tant sur les internes actuels que sur ceux qui vont bénéficier de cette réforme.

Les revendications portées par l'ISNI :

- Garantir les **conditions d'exercice** de l'étudiant au cours de la phase 3 :
 - Absence de pleine autonomie ou plein exercice mais **autonomie supervisée**
 - Reconnaissance de la phase 3 comme un an permettant l'accès au **secteur 2**
 - **Revalorisation salariale** en fonction du travail effectué
- Sanctuarisation du nombre de postes de **post-internat** (CCA, A-HU, AS) pour éviter un glissement progressif du post-internat vers la phase 3
- Prise en compte des revendications consensuelles des associations de jeunes spécialistes concernant leurs **maquettes**.

En l'absence de garanties écrites, l'ISNI demande un report de la réforme à l'année universitaire 2018-2019. Cette réforme est trop importante pour qu'elle soit mise en place de manière trop rapide et surtout trop floue.

Pour qui ?

Tous les internes en médecine de France sont couverts par le préavis de grève.

Quelles actions ?

⇒ A Lyon : RDV sur le parking d'HEH le mardi 18/04 de 12h à 14h, en blouse, pour faire valoir nos revendications

⇒ A Paris : RDV à 16h devant le MESR



Comment se déclarer gréviste ?

- Vous pouvez vous déclarer gréviste pour le temps que vous souhaitez (par exemple de 11h à 15h le 18/04 ou toute la journée)
- Il n'y a **pas de délai minimum pour se déclarer gréviste**, toutefois plus vous vous déclarez tôt, moins vous risquez d'être assignés.
- La **déclaration individuelle de grève** doit être renvoyée à la DAM de votre établissement avec copie à votre chef de service.
- **En cas d'assignation abusive** (Le service n'est pas organisé en service minimum (comme en garde) et tous les autres médecins temps plein non grévistes du service n'ont pas été assignés) : contactez de toute urgence vos référents de spécialité ou le bureau du syndicat.

Contacts :

- Camille BEAUFILS – camille.beaufils91@laposte.net – 06.80.24.84.04
- Internat de Lyon – internatdelyon@gmail.com – 04.72.11.03.73